

## ARRETE DU MAIRE

pris en vertu de l'article L.2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Commune de Balma,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération en date du 11 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal a, par délégation, chargé le Maire de prendre toutes les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant le projet « La parenthèse » dans le cadre du Programme de Réussite Educative mis en place par la commune en direction des élèves du collège Jean Rostand en fragilité, à risque de décrochage scolaire et/ ou en difficulté d'adaptation psychosociale, repérés par le collège et proposés lors des Cellules de Veille et de Réussite Educative,

Considérant des interventions hebdomadaires animées par un agent de la Ville en direction des collégiens de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> les lundis, mardis et vendredis de 11h00 à 13h45 et pendant le temps scolaire si des situations le nécessitent, durant l'année scolaire, hors période de vacances scolaires,

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Une convention de partenariat portant sur le projet « La Parenthèse », dispositif du Programme de Réussite Educative, est signée avec le collège Jean Rostand, situé 2 avenue Georges Pradel, 31130 BALMA, pour l'année scolaire 2024-2025, avec faculté de reconduction.

**ARTICLE 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal, elle sera inscrite au titre des compétences déléguées dans le registre des délibérations et sera publiée sur le site internet de la ville.

**Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
  - Madame la Directrice Générale des Services,
- qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Pour extrait certifié conforme.*

Fait à Balma, le 01<sup>er</sup> juillet 2024.

Reçu en Préfecture le :

Publié en préfecture le :

Le Maire,  
1<sup>er</sup> Vice-Président de Toulouse Métropole

Vincent TERRAIL-NOVÈS

